Modèle de rapport du Mouvement SUN, 2017

NIGER

Evaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs

Conformément au nouveau système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)

April 2016 to April 2017

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2017

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2017 ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à -l'exercice d'Evaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	OUI (4)
Société civile	Oui (3)
Milieux scientifique et universitaire	OUI (2)
Donateurs	OUI (1)
Nations Unies	Oui (4)
Secteur privé	Oui (1)
Palementaires	Oui (3)

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? ____18_____

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format			
Collecte	Réunion	x	Courriel	
Examen, validation	Réunion	x	Courriel	

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui / Non

Pourquoi ?

_____

_____

_____

Utilisation par le Mouvement SUN

Veuillez noter que le modèle de rapport complété sera mis en ligne sur notre site Internet, sauf notification contraire des équipes du Mouvement SUN.

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	**Non commencé**	**Commencé**	**En cours**	**Presque terminé**	**Terminé**
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : ***Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun***

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	▪ NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	▪ QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.	▪ Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique). ▪ Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement. ▪ Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière : veuillez indiquer le nombre de réunions pour chaque structure de coordination identifiée	2	Arrêtés CMPS ; Rapports CIO, Draft PNSN Rapport réunion Haut niveau. - Mise en place des Comité Multisectoriels de Pilotage stratégiques de l'initiative 3N dont le CMPS4, relatif à la nutrition. Cependant, aucune réunion du CMPS4 n'a eu lieu au cours de la période considérée, en raison d'un taux de rotation élevé des officiers supérieurs (changement des ministres, par exemple trois fois pour le ministère de la Santé) et la fonctionnalité et la convocation d'autres forums n'ont pas non plus été dynamiques.

	▪ Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée ▪ Établir ou affiner les termes de référence, plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation **[Exigences minimales pour la notation 4 : obligation pour les pays de fournir les termes de référence, plans de travail ou autres documents à l'appui].**		- Animation du Conseil Interministériel d'Orientation (CIO) de l'Initiative 3N par le Président de la république et en présence des Ministres chefs de files des secteurs sensibles et spécifiques à la nutrition. Le CIO se réunit sur convocation du PRN chaque mois. Entre Avril 2016 et Avril 2017, il eut 3 réunions du CIO et une réunion du comité de haut niveau sur la sécurité alimentaire - Le Directeur de la Nutrition (Ministère de la Santé Publique) est le point focal officiel du Gouvernement - Les réseaux SUN (Universitaires, Société Civile, Secteur Privé) ont désigné les points focaux, actifs au sein de la Plateforme SUN Niger. - Le Responsable de la Nutrition de chacune des Agences du Système des Nations Unies Clés (UNICEF, PAM, OMS, FAO) est le point focal pour le SUN au Niger. - Une analyse institutionnelle de la structure de coordination chargée d'impulser les reformes et d'animer la thématique de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (HC3N) a été réalisé en Mars 2017. - Les réunions ont permis d'orienter le processus de formulation d'une Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle et son Plan d'Action budgétisé.

Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).	▪ Développer les plateformes multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. par ex. : les partenaires au développement, divers groupes de la société civile, les partenariats du secteur privé, les médias, les parlementaires, les scientifiques et les universitaires ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. ▪ - ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local (Veuillez indiquer le nombre de structures décentralisées existantes, ainsi que les termes de référence le cas échéant) ▪ Impliquer des représentants du niveau local dans les mécanismes nationaux ou créer des mécanismes de rétroaction entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant]. -	3	▪ Documents de PNSN ▪ Documents PSME ; Planifications Communautaires Participatives (PCP) ▪ Mise en place d'un secrétariat pour la PNSN ; Groupes de travail Sectoriel mis en place ▪ Engagement de différents ministères : ▪ Nutrition Spécifique : Ministère de la Santé Publique (MSP) ; ▪ Nutrition Sensible- Secteur du Développement Rural : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL), Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), Ministère de l'Environnement (ME) ; - Secteur social : Ministères en charge des enseignements, Ministère en charge de la Protection Sociale ; Ministère en charge de la Population ; Ministère en Charge de la Promotion de la femme ; Ministère en charge de l'action Humanitaire ▪ Gouvernance : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) ▪ Il existe 8 Comités Techniques Régionaux en charge de la coordination des interventions au niveau régional. Les Conseils Communaux formés dans le processus de diagnostic et de planification sont au nombre de 35 (Communes de convergence) ▪ Diagnostic communautaire avec les collectivités

			▪ Planification participative et Programmation Saisonnière basée sur les Moyens d'Existence (PSME) (Documentation PCP et PSME)
Marqueur de progrès 1.3 : Contribuer/S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs			
Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.	▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir la contribution régulière de toutes les parties prenantes de la plateforme multi-acteurs aux discussions autour des thèmes suivants : documents politiques et juridiques, cadre commun de résultats, plans, budgets, suivi et rapports financiers, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions, telles que sélectionner les problèmes nutritionnels à mettre en avant, choisir entre plusieurs actions possibles en faveur de la nutrition, ou privilégier des régions ou des groupes ciblés, entre autres. ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active.	2	Document de PNSN Document de PDES, Plan d'action i3N, DPPD, …, avec participation active des parties prenantes Les partenaires multisectoriels de niveau technique sélectionnés se sont réunis régulièrement et ont abouti au développement du plan d'action multisectoriel. Cependant, les différents réseaux ne sont pas encore entièrement fonctionnels, de même que la plateforme multisectorielle.
Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations			

Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres contributions et réalisations.	▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de *reporting*]. ▪ Existence de lettres d'information, de rapports d'activités et de suivi de la plateforme multi-acteurs ou du système de coordination de la nutrition **(veuillez fournir les documents à l'appui dont vous disposez, le cas échéant)** ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc.	2	Correspondances officielles pour les réunions nutrition (PNSN, PA, Fortification….) Le suivi des résultats de la plateforme multisectorielle n'est pas encore assuré, de même que le suivi des engagements. Sera mis en place dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action multisectoriel.
Marqueur de progrès 1.5 : Maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs			
Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.	▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés.	2	Rapports des travaux des groupes sectoriels sur les engagements La nutrition n'est pas encore intégrée systématiquement dans les politiques et stratégies clés du gouvernement.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), **veuillez décrire les types de partenariats.**	▪ Êtes-vous engagés auprès de partenaires humanitaires ? De quelle manière ? Rencontrez-vous des difficultés ?	Depuis près d'une décennie, le Niger vit au rythme alterné des situations stables et des situations dites d'urgence, du point de vue Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. De plus, le Niger est au centre des divers conflits au Sahel, ayant engendré des déplacements de populations et par conséquent de forts risques de crises humanitaires de toutes sortes. Le Pays a alors reformé le Dispositif National de Prévention et de Gestion de Catastrophes et de Crises Alimentaire (DNPGCCA) en créant un ministère de l'Action Humanitaire.
QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ dont vous disposez :		
Respect par les partenaires des Principes de partenariat	Évaluez-vous ou analysez-vous la manière dont votre plateforme multi-acteurs et/ou ses membres respectent les principes d'engagement du Mouvement SUN ? Si oui, pouvez-vous nous faire part des résultats de cette évaluation ? Votre plateforme multi-acteurs encourage-t-elle le respect des principes d'engagement du Mouvement SUN auprès des parties prenantes et des secteurs avec lesquels vous collaborez ? Avez-vous rencontré des cas de non-respect de ces principes ? Comment gérez-vous ces situations ? (Veuillez décrire les mécanismes de rétroaction et de réclamation mis en place ou envisagés par la plateforme multi-acteurs)	Nous n'avons pas évalué ou analysé formellement la fonctionnalité de la plateforme multi acteurs et le respect des engagements des membres

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	Impulsion des reformes ; Coordination, Mobilisation des ressources
ONU	- Assistance, Technique, Financière
Donateur	- Financement des initiatives, Programmes et projet, Orientation
Secteur privé	- Accompagnement des actions du gouvernement et de ses partenaires
OSC	- Contrôle citoyen des actions mise en œuvre, plaidoyer
Parlement	- Appui à l'institutionnalisation/ Validation des reformes, Mobilisation des ressources

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun est le mandat du HC3N. Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'i3N, les résultats en lien avec la gouvernance sont très encourageants :

Du point de vue des reformes, la formulation d'une politique nationale de sécurité nutritionnelle a été un exemple de création d'un cadre multi acteurs. D'autres initiatives telles que l'approche Commune de convergence ont permis d'assurer i) une Convergence Géographique des interventions et des intervenants avec ciblage convergent sur les mêmes communes, sélectionnées sur la base de critères d'équité, vulnérabilité, typologie et opérabilité ; ii) une **Convergence programmatique** avec une approche multisectorielle et multi-acteur, planification conjointe, suivi et évaluation ; une c**onvergence opérationnelle** avec une exécution, gestion, coordination

Ces réalisations ont permis, certes de rassembler les acteurs, mais également de déceler les besoins en renforcement de capacités et un plus grand financement de la partie gouvernementale.

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	**Non commencé**	**Commencé**	**En cours**	**Presque terminé**	**Terminé**
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont	▪ Analyse multisectorielle régulière (Analyse des politiques en lien avec la nutrition conduites avec l'appui du REACH et de l'UE) et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. ▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. Réflexions dans le cadre du Processus d'élaboration du la PNSN et de son Plan d'action ▪ Existence d'articles de synthèse. ▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de *reporting* et préciser le type de processus	▪ 3	▪ Processus d'élaboration du la PNSN et de son Plan d'action ▪ Rapport d'analyse des politiques

disponibles tout comme le sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.	de consultation qui a été appliqué. PNSN et de son Plan d'action **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées**		
Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essayent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.	▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. ▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, la sensibilisation des médias sociaux, des ateliers.	▪ 3	▪ Existence d'un draft de stratégie de communication élaborée par REACH, l'engagement 8 de Une stratégie de communication plus inclusive, harmonisée avec un plan de plaidoyer est prévue dans le cadre de la politique nutritionnelle (PNSN, Engagement 8) ▪ Les activités de sensibilisation, plaidoyer auprès des décideurs, parlementaires, leaders d'opinion et communautés locales en faveur de la nutrition sont prévues dans la stratégie de communication et de plaidoyer ▪ Existence du réseau des parlementaires pour la nutrition ▪ Intégration de la nutrition dans le plan d'action 2016-2020 de la stratégie du secteur de développement rural (Initiative 3N) ▪ Intégration de la nutrition dans le plan de développement économique et social du Niger (Plan 2017-2021) ▪

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.	▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties prenantes clés au sein des publics concernés. **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien**		
Marqueur de progrès 2.3 : Élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.	▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. Le HC 3N qui a travers son axe 4 supporte la coordination multisectorielle de la nutrition, il ya aussi le CMPS 4 . Coordination du processus d'élaboration de la PNSN et de son plan d'action par le HC3N Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition Participation des points focaux nutrition au processus d'élaboration de la PNSN et de son plan d'action par le HC3N, les différents comités de pilotage mise en	▪ 2	▪ Existence des Comites Multi sectoriels de Pilotage Stratégique des axes de l'Initiative 3N dont l'axe est dédié à la sécurité nutritionnelle ▪ Coordination multisectorielle des acteurs en nutrition par le Haut Commissariat à l'initiative 3N (exemple PNSN, NIPN, Projet fortification…) ▪ Réunion des acteurs multi sectoriels (points focaux nutrition) pour discuter des questions de nutrition

	place autour pour mieux coordonner les actions ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des politiques qui responsabilisent la femme Voir DR Abou ou DN ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres Travail fait dans le cadre de l'élaboration de la PNSN afin d'amener les sectoriels à intégrer les actions de nutrition en conformité avec le plan d'action de la PNSN **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés**		
Marqueur de progrès 2.4 : Rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques			
Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le	▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation	▪ 2	▪ Existences des lignes directives pour la commercialisation des substituts du lait maternel ▪ Legifération sur les substituts du lait maternel prévue dans la politique nutritionnelle

Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.	[Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents] **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois**		▪ Trois projets majeurs sur la fortification alimentaire
Marqueur de progrès 2.5 : Mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein des plateformes multi-acteurs.	▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports**	▪ 1	▪ Quelques études existent mais les résultats ne sont pas suffisamment disséminés et les conclusions ne sont pas effectivement utilisées pour guider les décisions et planifications des interventions

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
Si le pays ou une partie du pays s'est trouvée récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), **veuillez décrire le processus**	Les mesures d'atténuation sont-elles clairement intégrées dans les cadres politiques et juridiques pertinents pour la nutrition ?	Il existe des institutions nationales qui ont pour mandat de gérer ce type de situations, récurrentes au Niger (catastrophes naturelles telles que les sècheresses, mouvements de population liés à des conflits…) Le Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires et le Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes sont les principales institutions en charge. La nutrition est prise en compte dans le système d'alerte précoce qui compile et analyse les informations sur la situation humanitaire et en particulier sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, il intègre les informations sur la situation nutritionnelle

d'intégration dans les cadres politiques et juridiques.		(ex enquête SMART réalisée chaque année). Le DNPGCA produit chaque année un plan de soutien aux ménages vulnérables qui inclut des activités de la nutrition (mise en œuvre en collaboration avec le Ministère de la santé publique).	
QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur la manière dont NOUS POUVONS MESURER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER ET LEUR RÉUSSITE :			
Mobilisation des défenseurs de haut niveau (y compris les ambassadeurs de la nutrition, les parlementaires et les médias)	Avez-vous suivi des moments de réussite grâce à l'engagement de défenseurs de haut niveau ? Examinez leurs déclarations publiques, leur présence sur des événements de haut niveau, les interventions des parlementaires concernant la nutrition, etc. et transmettez les éléments de preuve démontrant les effets de leurs plaidoyers.		Ancrage institutionnel du processus d'élaboration de la politique nutritionnelle au niveau du Haut Commissariat à l'Initiative 3N qui est directement rattaché à la présidence de la république et qui a pour mandats la coordination et l'impulsion des réformes ainsi la mobilisation des ressources
SMART-ness des nouveaux engagements nutritionnels des gouvernements et des réseaux / alliances (OSC, secteur privé, système des Nations Unies, donateurs) depuis début 2016	Les nouveaux engagements devraient-ils être collectés et suivis dans le cadre du MEAL? Dans l'affirmative, comment cela devrait-il être fait? Si vous avez de l'expérience avec le suivi des engagements dans votre pays, pouvez-vous décrire comment cela a été fait? Était-ce utile? Pour quoi? Voir DN		

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Planification stratégique, Coordination, impulsion des reformes, mobilisation des ressources, mise en œuvre opérationnelle, suivi évaluation
ONU	- Assistance technique, orientation stratégique du pays par rapport au niveau global, financement, accompagnement du pays dans la mise en œuvre des programmes
Donateur	- Financement, suivi évaluation
Secteur privé	- implication dans le partenariat avec le gouvernent (exemple fortification alimentaire), mise en œuvre opérationnelle
OSC	- Appui dans la mise en œuvre des programmes au niveau communautaires, défense des consommateurs
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 2 : Un **cadre politique et juridique cohérent** (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

- En termes de progrès, on note la finalisation du processus d'élaboration de la politique nationale de sécurité nutritionnelle avec la budgétisation et finalisation du plan d'action multisectoriel, la formulation et la mise en place des projets sur la fortification, la formulation du projet de mise en place de la plateforme d'information sur la nutrition
- Défis : Intégration de la nutrition dans le plan de développement économique et social du Niger (Plan 2017-2021)

Processus 3 : Aligner les actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	**Non commencé**	**Commencé**	**En cours**	**Presque terminé**	**Terminé**
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)
L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.1 Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes avec les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en	▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle	2	• Le développement du plan d'action multisectoriel national (à un stade de draft final) a facilité l'analyse multisectorielle des déterminants, ainsi que l'analyse de la

[1] « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions à travers tous les secteurs et parties prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition. Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre	▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions ▪ Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement**		sensibilité à la nutrition des plans sectoriels actuels. Des consultations approfondies ont été organisées au cours de l'année avec différents secteurs afin de développer le plan d'action multisectoriel. Il a été difficile d'organiser des réunions à haut niveau sur la sécurité nutritionnelle à cause du turnover rapide des autorités clé (e.g. le ministère de la santé a eu 3 ministres différents en 2016).
Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en	▪ Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale ▪ Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs[2] ▪ S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par	1	Le plan d'action multisectoriel national avec un plan d'action budgétisé et un cadre commun de résultats ont été développés (draft final), avec 8 engagements majeurs, dirigés par différents secteurs et couvrant la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'eau, hygiène et assainissement, la communication et la gouvernance. Aucune évaluation des capacités de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats n'a été faite.

[2] Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de coûts de coordination et de suivi et évaluation.	exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation ; les besoins de renforcement des capacités et les priorités ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé. Merci de préciser si vous avez utilisé la « checklist » : Quality Check List**		
Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.	▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources ▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre	1	L'évaluation des capacités en ressources humaines et une réforme institutionnelle basée sur les besoins font partie du plan d'action de sécurité nutritionnelle, sous l'engagement pour améliorer la gouvernance. Cependant, la mise en œuvre du plan n'est pas encore initiée.

	▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre**		
Marqueur de progrès 3.4 : Assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.	▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la**	1	Un partenariat pour une plateforme nationale multisectorielle d'information sur la nutrition a été initié et devrait être fonctionnel en 2018. Aucune visite conjointe n'a été organisée. La collecte annuelle de données sur le statut nutritionnel continue et des projets variés basés sur la collecte et l'analyse des données ont été mis en place, mais l'analyse inter sectorielle est faible.

	mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires		
Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.	▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre ▪ Audit social des résultats et analyse de l'impact par la société civile ▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public**	2	En plus des enquêtes nationales sur le statut nutritionnel, les différents secteurs ont conduit des évaluations/suivis et les leçons sont partagées. Des efforts de plaidoyer ont également été fournis. Cependant ces exercices n'ont pas été coordonnés pat la plateforme multisectorielle. Le plan d'action, sous l'engagement de la gouvernance et dans d'autres sections, a considéré l'analyse et le plaidoyer coordonnés, une fois que la plateforme nutrition est en place et fonctionnelle.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le **processus d'alignement avec les mesures d'urgence.**	Les mesures d'atténuation sont-elles mises en œuvre de manière claire et coordonnée ? Un paquet multisectoriel minimum est-il mis en œuvre en cas d'urgence ? Si oui, pouvez-vous préciser ?	Oui : la coordination multisectorielle des urgences au haut niveau au niveau du cabinet du premier ministre coordonne les partenaires de différents secteurs afin de préparer et de répondre aux urgences. De plus, le système de cluster/intercluster coordonné par les Nations Unies est actif pour la plupart des secteurs au Niger.

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Elaboration du cadre commun de résultats, coordination, mobilisation des ressources
ONU	- Assistance technique et financière
Donateur	- Financement et plaidoyer
Secteur privé	- Accompagnement des actions du gouvernement et de ses partenaires, alignement au cadre commun de résultats
OSC	- Contrôle citoyen des actions mises en œuvre, plaidoyer
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)
(réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

Une politique de sécurité nutritionnelle et son plan d'action ont été développés (stade draft final) en même temps qu'un cadre commun de résultats. Ces produits n'ont pas encore été lancés/validés et leur mise en œuvre n'a pas encore commencé.

Processus 4 : Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	**Non commencé**	**Commencé**	**En cours**	**Presque terminé**	**Terminé**
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

DÉFINITION	▪ SIGNES POSSIBLES	▪ NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	▪ QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	▪ Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] ▪ Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats ▪ Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés**	**2**	***Un plan stratégique multisectoriel multi acteurs issu de la PNSN est élaboré ; la budgétisation en cours déjà terminée pour les secteurs nutrition spécifique.***

Marqueur de progrès 4.2 : Assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de *reporting* et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.	▪ *Reporting* sur les interventions spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public**	**2**	***Le suivi du financement de la nutrition assuré par le Comité Interministériel d'Orientation (CIO) qui est présidé par le Président de la République et qui se réunit chaque mois dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'initiative i3N ;*** ***Le partage systématique des rapports sur le financement de la nutrition par les acteurs reste encore un défi à relever.***

Marqueur de progrès 4.3 : Renforcer et aligner les ressources, et notamment combler les manques de financements			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.	▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires. **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement**	***2***	***Une évaluation du financement de la nutrition est faite régulièrement à travers l'évaluation de la mise en œuvre de li3N. Cependant, l'analyse de la durabilité, des gaps existants et de l'efficacité ne sont pas réalisées. Au cours de la période considérée, aucune stratégie significative n'a été mise en œuvre pour augmenter le financement du gouvernement et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires.***
Marqueur de progrès 4.4 : Concrétiser les promesses de financements			
Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec	▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations	***2***	***Au cours de la période considérée, aucune promesse claire n'a été faite d'investir dans le plan d'action multisectoriel de Nutrition car le plan d'action et le « cas d'investissement » ne sont pas encore lancés. L'investissement actuel n'assure pas nécessairement la sensibilité de la nutrition des différents secteurs et interventions. Dans les actions spécifiques à la nutrition, la***

l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.	responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)**		***nutrition représente seulement environ 3% du budget prévu pour la secteur de santé. Le décaissement est généralement beaucoup plus bas que la planification.***
Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition			
Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.	▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles **Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels**	**1**	**Il existe bien un mécanisme de mobilisation de ressources surtout externes et une projection financière pluriannuelle est en cours.** **La contribution nationale reste encore un défi.**
	▪		

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le **financement des mesures d'atténuation**	Existe-t-il des financements clairement identifiés, et comment viennent-ils compléter les financements pour la nutrition ?	***Actuellement les régions de Diffa (sud-est) et de Tillabéri (ouest) se trouvent dans une situation d'urgence. La gestion de la situation se fait à travers les financements humanitaires et l'effort de l'Etat. Tous les partenaires humanitaires investissent pour assurer le minimum dans cette région***

Parties prenantes	**Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4**
Gouvernement	- Planification, mobilisation des ressources, coordination et mise en œuvre des interventions
ONU	- Apport un appui technique et financier
Donateur	- Appui financier
Secteur privé	- Appui aux actions gouvernementales
OSC	- Assure le faire faire à travers le financement des partenaires
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

Au Niger, le financement de la nutrition est assuré par le gouvernement et ses partenaires. La mobilisation des ressources se fait par le gouvernement auprès de ses partenaires pour assurer une bonne nutrition à la population. L'évolution du financement dépend de la disponibilité du financement des partenaires. Depuis 2016 le financement de la prise en charge de la malnutrition a connu une réduction au profit des urgences. C'est le cas du PAM qui assurait la prise ne charge de la MAM qui rencontre des difficultés à mobiliser les ressources nécessaires. Cette situation a eu comme conséquence la réduction de la cible pour la prise en charge de la MAM aux enfants de 6 à 23 mois seulement. Un appel à la mobilisation des ressources en faveur de la prise en charge de la malnutrition a été lancé par le gouvernement. Pour ce qui est de la prise en charge de la MAS, les ressources ont aussi été réduites en faveur des urgences, ce qui a amené certains partenaires à arrêter ou réduire leurs interventions dans certains centres de récupération nutritionnelle. Les ressources de l'Etat ont aussi connu une réduction suite à la situation d'insécurité qui sévit dans certaines régions du pays.

Annexe 1 : Priorités communes pour 2017-2018

Priorités 2015-2016	**Prenez le temps de réfléchir à la réalisation des actions par rapport à vos priorités :**
▪ Avez-vous pu répondre aux priorités identifiées au cours de l'exercice d'évaluation conjointe 2016 ? Quelles priorités ont été réalisées ? Quelles priorités ne l'ont pas été ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ La plateforme multi-acteurs a-t-elle été en mesure de coordonner les réponses des acteurs dans les champs d'action identifiés comme étant prioritaires pour cette année ? ▪ Si non, avez-vous pu accéder à une aide technique extérieure si besoin ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ Avez-vous organisé un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le décrire de manière détaillée.	***Les priorités 2015 – 2016 en nutrition étaient essentiellement les interventions d'atténuation de l'insécurité alimentaire dans les communautés, les interventions de soudures, la prise en charge de la MAS et de la MAM, l'élaboration de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) et son plan d'action.*** ***Toutes ces priorités ont été mise en œuvre plus ou moins grâce à l'appui des partenaires. La PNSN a été élaborée et validée ; le plan d'action est en phase finale. Une forte mobilisation des acteurs de nutritions a permis la mise en œuvre de ces interventions.***
Maintenant, veuillez décrire en détail vos principales priorités pour 2017-2018.	
▪ Veuillez lister vos principales priorités pour l'année à venir, en fournissant des informations détaillées et en précisant si vous prévoyez de faire appel au soutien du système d'assistance du Mouvement SUN (Secrétariat, Comité exécutif, Groupe principal, Coordinateur, réseaux mondiaux du Mouvement SUN, experts) pour y parvenir. ▪ Avez-vous l'intention d'organiser un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le présenter de manière détaillée. ***Les principales priorités de 2017 -2018 :*** ▪ ***la réduction de la prévalence des différentes formes de malnutrition,*** ▪ ***la prise en charge efficace de la malnutrition aiguë,*** ▪ ***le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires,*** ▪ ***le renforcement du système National de Surveillance Nutritionnelle et d'évaluation des interventions de nutrition (SNIS, sites sentinelle, SAP, enquêtes de nutrition),*** ***Toutes ces priorités sont traduites dans les 8 engagements de la PNSN.*** ***L'évènement de haut niveau à organiser est un forum pour la mobilisation de ressources pour le financement du plan stratégique issu de la PNSN.***	

Annexe 2 : Informations sur les participants

Nº	Titre	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)
1.	SG/HC3N	Mahamane Sani Abdou	Haut-Commissariat à l'initiative 3N (HC3N)	Membre du réseau gouvernement
2.	Directeur de la Nutrition	Dr Nassirou OUSMANE	Direction de la Nutrition/Ministère de la Santé Publique	Point focal SUN
3.	Cellule Nutrition HC3N	Dr Aboubacar Mahamadou	HC3N	Membre du réseau gouvernement
4.	AT/HC3N	Idrissa Bagnou Amina	HC3N	Membre du réseau gouvernement
5.	Député National	Mahamane Lawali Ahmado	Assemblée Nationale	Membre du réseau des parlementaires pour la Nutrition et la sécurité alimentaire
6.	Député National	Fatimé Elhaj Mahaman Intchi	Assemblée Nationale	Membre du réseau des parlementaires pour la Nutrition et la sécurité alimentaire
7.	Député National	Rabi Hassane	Assemblée Nationale	Présidente du réseau des parlementaires pour la Nutrition et la sécurité alimentaire
8.	Nut FAO	Abdou Mani Fouréra	FAO	Réseau SNU
9.	Nut PAM	Leila Masson	PAM	Réseau SNU
10.	Nut /FAO AT/HC3N	Gervais Ntandou	HC3N	Appuis technique
11.	Nut/UNICEF	Fitsum Assefa	UNICEF	Réseau SNU